

Compte-rendu du conseil municipal
Séance du 9 juillet 2021

Réuni sur convocation du maire, le conseil municipal s'est tenu sous la présidence de David Taupiac, maire de la commune.

Etaient présents : Eric Ballester, Laure Clamens, Catherine Villadieu, Patrice Etienne, maires-adjoints, Stéphanie Bordes, Céline Chauveau, Patrice Cuquel, Jean-Luc Gauran Lionel Pouteau, Gilles Ternier et Richard Tourisseau.

Ont donné procuration : Marie-Hélène Razafimanantsoa à Catherine Villadieu, Christine Trecat à Stéphanie Bordes.

Présente en visio-conférence : Dominique Payer

1°) Désignation d'un secrétaire de séance :

Richard Tourisseau est désigné secrétaire de séance.

2°) Adoption du compte-rendu de la séance du 25 juin 2021 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3°) Nomenclature comptable :

Monsieur le maire nous indique avoir reçu une demande du trésor public pour que le conseil détaille le contenu du compte 6322 fêtes et cérémonies. Reprenant la définition donnée par la nomenclature comptable, le conseil s'est prononcé favorablement sur le contenu qui était donné.

4°) Travaux digue base de loisirs :

La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie ce jour, a classé en premier l'entreprise Acchini, dont l'offre a été jugée mieux disante pour un montant de 95 039,74 € hors taxes. Cette proposition est entérinée par le conseil municipal.

Les travaux démarreront dès septembre après la fermeture de la base de loisirs.

5°) Achats de tabourets et planches :

Prévus depuis au moins deux ans, ces achats de tabourets et de planches à l'association Loisirs et Culture de Saint-Créac, il est proposé de finaliser le projet pour un montant de 700 €. Le conseil se prononce favorablement.

6°) Budget communal DM n°6, n°7 et n°8 :

Eric Ballester, maire adjoint chargé des finances, présente les trois délibérations. La première permettra, par un virement entre comptes, pour un montant de 2 000 € de procéder à l'achat de matériel. La deuxième porte sur l'enregistrement du virement de la section de financement à hauteur de 143 000 €. La troisième, là-encore par virements entre comptes de la section d'investissement pour un montant de 40 600 €, de réaliser divers travaux de voirie selon le devis présenté par la Sarl DPG pour 33 805 € hors taxes.

7°) Emprunt :

Eric Ballester présente l'emprunt prévu pour le financement des investissements à réaliser auprès de la Banque Postale : un montant de 900 000 € dont le taux fixe s'établit à 0,89 %, sur une durée de 18 ans, remboursé par annuités constantes.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

8°) Convention d'occupation de locaux :

Il s'agit d'autoriser la locataire occupante du logement de l'école à utiliser la douche de la cantine scolaire pendant les travaux de la salle de bains du logement.

Le conseil se prononce favorablement sur la convention avec la communauté de communes.

9°) Maison de santé phase 2 plan de financement :

Monsieur le maire indique que le plan de financement de 2^{ème} phase de la maison de santé car l'Etat lui a fait savoir que ce serait la DSIL (dotation de soutien à l'investissement (public) local) et non la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) qui participerait au financement à hauteur de 50 %, soit 458 750 €.

L'Europe, à hauteur de 75 000 €, et la région Occitanie, pour 105 300 €, viendrait en complément de l'autofinancement communal, 278 450 €, soit 30,50 % du coût prévisionnel.

Le conseil adopte le plan de financement.

10°) Questions diverses :

Achat parcelle AE 406 :

France Domaines a estimé à 150 000 € l'immeuble autrefois occupé par le Trésor Public. La marge habituellement tolérée se situe dans une fourchette de 10 %.

Le conseil accepte le principe de la vente mais considère que l'évaluation réalisée constitue une base sérieuse, compte-tenu des aménagements réalisés.

* * *

La séance est levée à 18 h 40.

Le secrétaire de séance,

R. Tourisseau